



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

MESURE 6 : RdvPermis – guide utilisateurs Auto-école

**Nouvelle fonctionnalité
Déclaration nominative des formateurs**



LA DECLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS SUR RDVPERMIS

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

The screenshot shows the user interface of the 'permisdeconduire.gouv.fr' website. At the top left, there is a navigation bar with the text 'MES EXAMENS PROGRAMMÉS', 'MON PLANNING A ET B', and 'MES CAI'. The main content area is titled 'Mes examens programmés' and features a filter section with 'CATÉGORIE DE PERMIS' (Permis A, Permis B, Permis CE) and 'DATE' (Aucune date disponible). On the right side, a user profile dropdown menu is open, showing the user's name 'Nathan BARBIER - chrono auto-ecole' and three options: 'Mes capacités de réservation', 'Gérer les comptes employés', and 'Déconnexion'. Two callout boxes with numbers 1 and 2 provide instructions: '1 Cliquer en haut à droite de la page' points to the user profile, and '2 Sélectionner « Mes capacités de réservation »' points to the first menu item. The footer contains links for 'Mentions Légales', 'Foire aux questions', and several government website URLs.

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

permisdeconduire.gouv.fr

MES EXAMENS PROGRAMMÉS MON PLANNING A ET B MES CAI

1 Cliquer en haut à droite de la page

Nathan BARBIER - chrono auto-ecole

Mes capacités de réservation

Gérer les comptes employés

Déconnexion

2 Sélectionner « Mes capacités de réservation »

Mentions Légales Foire aux questions

www.legifrance.gouv.fr www.service-public.fr www.gouvernement.fr www.france.fr www.data.gouv.fr

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

MES EXAMENS PROGRAMMÉS

MON PLANNING A ET B

MES CANDIDATS

Gérer les capacités de réservation

INFORMATIONS RÉSERVATIONS

Afin de garantir un accès équitable aux places d'examen, il vous est attribué chaque mois calendaire, dans le département où vous avez déclaré des formateurs, un seuil de places mensuel pour ce département : le « seuil formateur ».

Ce système garantit à chaque école de conduite du département de pouvoir accéder, à un moment ou à un autre, à un nombre de places mensuel minimum correspondant à la fois à sa propre capacité de formation, et au nombre total de places d'examen proposé sur l'ensemble du département.

Le « seuil formateur » est calculé en fonction du nombre d'ETP formateur(s) que vous devez déclarer sur RdvPermis dès la première utilisation, et permet de vous montrer, sur l'écran "Mon planning", le nombre de places restantes avant d'atteindre le seuil (pour les catégories B et moto).

Cette déclaration est donc indispensable pour réserver sur RdvPermis. Elle est vérifiée par les services de l'État du département.

ATTENTION : en cas de fausse(s) déclaration(s), votre agrément pourra être suspendu ou retiré et l'accès à RdvPermis bloqué (articles 12 et 13 de l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

Veillez donc saisir l'équivalent ETP travaillé de chacun de vos formateurs, identifié par ses nom et numéro d'autorisation d'enseigner, pour chaque catégorie enseignée (A, B & CE), et par département le cas échéant.

Le calcul est effectué sur la base légale de 35:00 hebdomadaire, soit 151,7 heures mensuelles.

Exemple de calcul pour un formateur :

J'emploie un formateur qualifié en B, moto et poids-lourds. Il effectue en moyenne chaque mois environ 70 heures en enseignement B, 50 heures en enseignement moto et 30 heures en enseignement poids-lourds).

Le calcul (arrondi à la première décimale) est le suivant :

$70 / 151,7 = 0,5$ pour la catégorie B

$50 / 151,7 = 0,3$ pour la moto

$30 / 151,7 = 0,2$ pour le poids-lourds

Chaque formateur sera informé de la déclaration le concernant par mail automatique.

Attention :

- Pour chaque formateur dépassant la valeur totale de 1,1 (correspondant à 39h00 hebdomadaire), il sera obligatoire de justifier auprès de votre BER, soit par un contrat de travail, soit par devis ou facture, le dépassement, dans une limite ne pouvant excéder 1,2 ETP (correspondant à 42h00 hebdomadaires).
- Seuls les gérants peuvent excéder la valeur de 1,2, dans une limite ne pouvant excéder 1,6 ETP. Dans ce cas, il sera obligatoire de justifier ce dépassement auprès de votre BER par tout document apportant la preuve de la réalité des heures effectuées.
- **Une fois cette saisie validée, toute modification devra être effectuée par votre Bureau Éducation Routière**

Texte explicatif sur les informations de réservation liées à la déclaration nominative des formateurs

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

3

Renseigner le nom ou le numéro de département

4

Renseigner le nom ET le numéro d'autorisation d'enseignant du formateur

Il est possible de renseigner un nombre décimal ou entier

5

Renseigner la quotité travaillée par formateur et par catégorie de permis (A, B et CE)*

6

Cliquer sur « Ajouter un formateur » afin de compléter la déclaration

MODÉRATION DES RÉSERVATIONS DE

Département	Nom de famille	Numéro d'autorisation	ETP B	ETP A	ETP CE
<input type="text" value="gar"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total par catégorie			0	0	0
Total ETP			0		

[+ AJOUTER UN FORMATEUR](#)

[VALIDER LA DÉCLARATION](#)

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

MODÉRATION DES RÉSERVATIONS DE L'AUTO-ÉCOLE

Département	Nom de famille	Numéro d'autorisation	ETP B	ETP A	ETP CE	
30 - Gard <input type="checkbox"/>	MARTIN	A3256767468	0,9	0,2	0,1	
34 - Hérault <input type="checkbox"/>	MARTIN	A3256767468	0,1	0	0	
30 - Gard <input type="checkbox"/>	DUBOIS	A676537468	0,5	0,2	0,3	
Total par catégorie			1,5	0,4	0,4	
Total ETP			2,3			

7 Cliquer sur « Valider la déclaration »

Il est possible de supprimer une ligne en cliquant sur l'icône « corbeille »

Un total du nombre d'ETP par catégorie est indiqué

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

MODÉRATION DES RÉSERVATIONS DE L'AUTO-ÉCOLE

Département	Nom de famille	Numéro d'autorisation	ETP B	ETP A	ETP CE	
30 - Gard <input type="checkbox"/>	MARTIN	A3256767468	0,9	0,2	0,1	
34 - Hérault <input type="checkbox"/>	MARTIN	A3256767468	0,1	0	0	
30 - Gard <input type="checkbox"/>	DUBOIS	A676537468	0,5	0,2	0,3	
Total par catégorie			1,5	0,4	0,4	
Total ETP			2,3			

+ AJOUTER UN FORMATEUR

⚠ Déclaration erronée

- Le numéro d'autorisation A676537468 n'est pas au bon format, veuillez vérifier votre saisie.

Un message d'erreur s'affiche en cas de déclaration erronée

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

Une liste récapitulative de l'ensemble des formateurs déclarés s'affiche

Département(s)	Nom de famille	Numéro d'autorisation	ETP B	ETP A	ETP CE
30 - Gard	MARTIN	A3256767468	0,9	0,2	0,1
34 - Hérault	MARTIN	A3256767468	0,1	0	0
30 - Gard	DUBOIS	A6765537468	0,5	0,2	0,3
Total par catégorie			1,5	0,4	0,4
Total ETP			2,3		

Un récapitulatif du nombre de formateurs par catégorie ainsi que le nombre total de formateurs renseignés s'affichent

Attention, une fois les formateurs déclarés, toute modification devra être effectuée par votre Bureau Éducation Routière.

Confirmez-vous cette déclaration ?

CONFIRMER LA DÉCLARATION

7
Cliquez sur « Confirmer la déclaration »

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS


Parfait !
 Vos formateurs ont bien été déclarés !

 MODERATION DES RESERVATIONS DE L'AUTO-ÉCOLE

Département(s)	Nom de famille	Numéro d'autorisation	ETP		
30 - Gard	MARTIN	A3256767468	0,9	0,2	0,1
34 - Hérault	MARTIN	A3256767468	0,1	0	0
30 - Gard	DUBOIS	A6765537468	0,5	0,2	0,3
Total par catégorie			1,5	0,4	0,4
Total ETP			2,3		

Un bandeau de confirmation s'affiche

Dans le cas où un nombre de formateurs a déjà été déclaré le récapitulatif suivant s'affiche. Il est nécessaire de se rapprocher du BER afin de procéder à la modification du nombre de formateurs

[Faire aux questions](#)

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS



Bonjour **PrenomsPers MARTIN**, vous avez été déclaré par l'auto école **Focus du 068** comme travaillant à la hauteur de :

- **0,2 ETP** dans le département **030 - Gard** pour la catégorie de permis **A**
- **0,9 ETP** dans le département **030 - Gard** pour la catégorie de permis **B**
- **0,1 ETP** dans le département **030 - Gard** pour la catégorie de permis **CE**
- **0,1 ETP** dans le département **034 - Hérault** pour la catégorie de permis **B**

Une fois la déclaration effectuée le formateur reçoit un mail récapitulatif concernant sa déclaration par département et par catégorie de permis

Attention :

- La réglementation dispose que le préfet peut suspendre, pour une durée de six mois, l'agrément d'exploiter un établissement, en cas de fausse déclaration du nombre de formateurs, en application des dispositions des articles L. 213-5 et R. 213-5 du code de la route.
- La réglementation dispose également que le préfet doit retirer l'agrément d'exploiter un établissement, en cas de fausses déclarations répétées du nombre de formateurs, en application des dispositions des articles L. 213-5 et R. 213-5 du code de la route.

Des contrôles sont régulièrement effectués par les services de l'État pour vérifier l'exactitude de ces informations.

Vous devez impérativement contacter le bureau d'éducation routière de votre département en cas de déclarations erronées.

En cas de problèmes, veuillez contacter votre Bureau Éducation Routière :

- 034 : ddtm-candidats-libres-permis@herault.gouv.fr
- 030 : candidatlibre.30@gard.gouv.fr

Ce message a été envoyé automatiquement. Nous vous remercions de ne pas répondre.

DÉCLARATION NOMINATIVE DES FORMATEURS

Alerte Seuil



Bonjour,

Nous vous informons que le ou les formateurs suivants dépassent **1.1 ETP** :

 **PrenomsPers MARTIN**

Auto-école(s) l'ayant déclaré :

- **Focus du 068 | 61738961**

- **0.2 ETP** pour la catégorie de permis **A** (030 - Hérault)
- **0.9 ETP** pour la catégorie de permis **B** (030 - Hérault)
- **0.1 ETP** pour la catégorie de permis **CE** (030 - Hérault)
- **0.1 ETP** pour la catégorie de permis **B** (034 - Hérault)

En cas de déclaration au-delà de 1,1, le BER reçoit un mail l'informant avec la liste des formateurs concernés ainsi que la quotité par catégorie et par département